

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3380

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Lyon - Oullins-Pierre-Bénite - Saint-Genis-Laval - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain - Métropole Quartiers d'été 2024 - Attribution de subventions à Escale création, coopérative d'activités et aux Ateliers Amasco - Jouer et apprendre pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers populaires métropolitains (QPM) du 24 juin au 31 août 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3380**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Lyon - Oullins-Pierre-Bénite - Saint-Genis-Laval - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain - Métropole Quartiers d'été 2024 - Attribution de subventions à Escalé création, coopérative d'activités et aux Ateliers Amasco - Jouer et apprendre pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers populaires métropolitains (QPM) du 24 juin au 31 août 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Pour la 5^{ème} année, la Métropole apporte un soutien financier à des associations et structures pour la mise en place d'activités pendant l'été 2024 dans les QPV et dans les QPM. L'objectif est de faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans ces quartiers pour les jeunes et les adultes afin de renforcer les liens sociaux.

La Métropole souhaite ainsi soutenir les projets Les jeunes s'engagent sur leur quartier, porté par Escalé création et Des semaines d'ateliers ludiques et éducatives, porté par les Ateliers Amasco - Jouer et apprendre.

II - Objectifs**1° - Escalé création - Les jeunes s'engagent sur leur quartier**

Ce projet, porté par la coopérative d'activités et d'emploi Escalé création, acteur de l'économie sociale et solidaire, propose à 35 jeunes de 16 à 17 ans et 5 jeunes de 18 à 25 ans, dont la moitié sont issus de 3 territoires en politique de la ville, d'expérimenter pendant l'été, dans le cadre d'une coopérative Jeunesse services, l'élaboration de A à Z d'une véritable activité économique et sociale à partir d'un diagnostic de besoins de ces territoires et de leurs habitants (aide aux personnes âgées, nettoyage d'espaces verts, etc.).

Durant la période estivale, des jeunes vont être sélectionnés pour former trois groupes sur les territoires de Saint-Fons, Vénissieux et Lyon 8^{ème}, afin de s'engager dans leurs quartiers en proposant une offre de service au territoire leur permettant d'expérimenter leur entreprise collective.

Ils vont définir ensemble, avec l'appui de deux animateurs par territoire, les services qu'ils souhaitent proposer, le nom de leur projet d'été et leur organisation collective.

Pour les jeunes, la participation à ce projet doit favoriser la prise de responsabilité individuelle et collective, le pouvoir d'agir et leur permettre de vivre une expérience professionnelle unique, tout en envisageant une rémunération.

C'est également l'occasion de créer des dynamiques collectives pour ces jeunes sur les quartiers et d'agrémenter l'été de temps conviviaux.

Ce projet enrichit et complète les actions d'animations mises en œuvre pendant l'été en mobilisant des jeunes sur une action d'engagement valorisante et utile pour le territoire.

2° - Ateliers Amasco - Jouer et apprendre - Des semaines d'ateliers ludiques et éducatives

Ce projet, porté par les Ateliers Amasco - Jouer et apprendre, propose de développer le goût d'apprendre, le savoir-être et la confiance en soi des enfants issus des quartiers populaires, afin de lutter contre les inégalités socio-éducatives et que chacun puisse avoir les mêmes opportunités de réussite.

Les vacances scolaires sont un temps de la vie de l'enfant où les inégalités se creusent massivement. Cette période est donc un temps propice pour remobiliser les enfants dans la durée. Des stages d'une semaine sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans. Ils usent d'une pédagogie active, par le jeu et par les projets, particulièrement pertinente sur ce temps extrascolaire, pour que les enfants se rendent compte qu'apprendre peut être un plaisir.

Ces semaines d'ateliers sont encadrées par des professionnels expérimentés et débutants de l'éducation (enseignants, étudiants de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation, etc.), et de l'animation (animateurs périscolaires), qui développent de nouvelles compétences pour stimuler le goût d'apprendre des enfants.

L'implantation et le fonctionnement des ateliers les rendent accessibles à tous, y compris aux enfants à besoins éducatifs particuliers (troubles de l'apprentissage, troubles autistiques, troubles de l'attention, etc.). L'association contribue ainsi activement à l'égalité des chances et à la prévention contre le décrochage scolaire.

Ces ateliers seront proposés dans les communes de Givors, Lyon, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vénissieux.

III - Plan de financement

Il est proposé d'attribuer une subvention de 24 000 € nets de taxe à Escale création :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
achats	26 000	État	19 500
services extérieurs	2 400	Métropole	24 000
autres services extérieurs	10 100	Communes	17 000
charges personnels	57 500	Europe	35 500
Total	96 000	Total	96 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 28 500 € nets de taxe aux Ateliers Amasco - Jouer et apprendre :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
achat	1 166	produits de tarification	5 860
services extérieurs	4 439	CAF	10 790
autres services extérieurs	2 164	subventions publiques <i>dont Métropole</i>	56 609 28 500
charges de gestion courante	12 147	aides privées	16 236
charges personnels	69 579		
Total	89 495	Total	89 495

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 52 500 €, pour le financement de deux actions portées dans le cadre de Métropole Quartiers d'été 2024, selon la répartition suivante :

- 24 000 € au profit d'Escale création,
- 28 500 € au profit des Ateliers Amasco - Jouer et apprendre,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la coopérative d'activités Escale création et les Ateliers Amasco - Jouer et apprendre définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 52 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321630-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
